



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
18 juillet

L'an deux mille treize, le 18 juillet le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Avit-Saint-Nazaire sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 27
Votants : 27
Date de convocation : 12 juillet 2013

David Ulmann, Président,

Mme Escarmant, MM Dufour, Favereau, Maumont, Naudon, Parmentier, Régner, Reix, Vallon, Vice-Présidents,

Mme Allegret, MM Allegret, Bazus, Mlle Buso, MM Borderie, Bouilhac, Chalard, Mme Desrozier, MM Frechou, Garcia, Ginoux, Gourgousse, Mme Grare, M. Borde (suppléant de M. Laclotte), Mmes Driot (suppléante de M. Provain), Ribeyreix, M. Villemiane, Délégués communautaires.

EXCUSES: M. Bertin, Mmes Bouriane, Dubreuil, M. Fritsch, Mme Grelaud, M. Grenouilleau, Mme Impériale, MM Lafage, Laclotte, Mme Maury, MM Piroux, Provain, Mme Van Melle, M. Vérité

I - Trame verte et bleue (13-64)

Le cabinet BIOTOPE présente la mise en œuvre de la trame verte et bleue relative au PLUI du Pays Foyen.

Monsieur Reix, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, propose aux membres du Conseil de Communauté de s'exprimer sur les présentes conclusions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la mise en œuvre de la trame verte et bleue ainsi présentée,
- ✓ Indique qu'au-delà du PLUI, les actions préconisées en matière de faune et flore sont prises en compte,
- ✓ Invite les communes membres et les associations à travailler sur la mise en œuvre des actions sur la durée du PLUI.

II - PADD - SCOT du Libournais (13-65)

Après présentation du PADD – SCOT du Libournais, Monsieur Le Président sollicite l'avis du Conseil de Communauté.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Prend acte du projet de PADD – SCOT ainsi présenté,
- Communiquera les observations au Pays du Libournais avant le 1^{er} septembre 2013,
- Notifie la présente délibération au Syndicat du Pays du Libournais.

III - Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCMAC) (13-66)

Monsieur Le Président indique qu'il convient de porter la prise en charge, par la Communauté de Communes du Pays Foyen, les dossiers OCMAC à hauteur de 324,02 € contre 227 € actuellement. Monsieur Le Président invite les membres du Conseil de Communauté à entériner la présente modification.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve de porter la participation communautaire à hauteur de 324,02 € par dossier,
- ✓ Notifie la présente délibération au Syndicat du Pays du Libournais.

IV - Bilan étape préfiguration centre socio-culturel - Décision de principe (13-67)

Monsieur Le Président présente le bilan d'étape de la préfiguration du centre socio-culturel. Il propose aux membres du Conseil de Communauté de s'exprimer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le bilan d'étape concernant le centre socio-culturel ainsi présenté,
- ✓ Valide les orientations et les objectifs proposés (cf document joint à la présente délibération).

V - Ouverture d'un poste d'agent technique sous la forme d'un contrat aidé (13-68)

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté qu'il convient de renforcer le service technique notamment pour l'entretien des structures.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'ouverture d'un poste d'agent technique dans le cadre d'un contrat aidé, quotité 20/35^{ème} à compter du 22/07/2013,
- ✓ Mandate le Président pour procéder au recrutement de l'agent et à effectuer les formalités nécessaires audit recrutement.

VI - Etude faisabilité d'un bâtiment produisant de l'électricité photovoltaïque (13-69)

Monsieur Vallon, Vice-Président délégué au Sport, présente la pré-étude relative à l'implantation d'un bâtiment destiné à l'accueil des pratiques de sport sur Pineuilh susceptible de produire de l'électricité photovoltaïque.

Au regard de l'intérêt des éléments portés à la connaissance du Conseil de Communauté, Monsieur Le Président propose de mener une étude de faisabilité complète (règles d'urbanisme, étude financière, sollicitation de subvention, plan de financement, etc...) afin d'avoir une idée précise du sujet. Monsieur Le Président indique qu'il convient de créer un comité de pilotage composé d'élus et précise que Mlle Migliore, DGS de la Mairie de Pineuilh, dans un souci de mutualisation, assurera la conduite de l'étude de faisabilité.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à 24 voix pour et 3 abstentions (Mmes Escarmant, Driot, M.Ginoux) :

- ✓ Approuve le lancement d'une étude de faisabilité complète d'un bâtiment destiné à l'accueil d'activités sportives produisant de l'électricité photovoltaïque,
- ✓ Approuve la création d'un comité de pilotage relatif à cette étude,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à désigner les membres du comité de pilotage,
- ✓ Désigne Messieurs Vallon, Régner, Dufour, Bouilhac, Allegret, Gourgousse, Bazus comme les membres du comité de pilotage,
- ✓ S'exprimera à l'issue de ladite étude sur la poursuite ou non du projet en fonction des capacités financières de la CdC du Pays Foyen,
- ✓ Notifie la présente délibération à la commune de Pineuilh.

VII - Etude faisabilité d'un nouveau Cinéma en Pays Foyen (13-70)

Monsieur Le Président indique qu'il a été destinataire d'un courrier adressé par Monsieur Le Président de l'association du Cinéma La Brèche concernant la création d'un nouveau cinéma en Pays Foyen, le cinéma actuel ne correspondant plus aux attentes du public.

Monsieur Le Président de l'association du Cinéma la Brèche indique qu'une étude faisabilité a été menée par la ville de Sainte-Foy-La-Grande et l'association du Cinéma La Brèche.

Il convient d'étudier dès à présent les conclusions et les pistes d'actions proposées.

Monsieur Le Président sollicite l'accord du Conseil de Communauté concernant ledit projet.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la constitution d'un comité de pilotage relatif à cette affaire,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à désigner les membres du comité de pilotage,
- ✓ Désigne Mmes Escarmant, Driot, MM Naudon, Dufour, Régner, Garcia, Bazus comme les membres du comité de pilotage. Monsieur Le Président précise que Monsieur Picard, Président de l'association du Cinéma La Brèche et Monsieur Mezuret seront associés au comité de pilotage en qualité de consultant,
- ✓ S'exprimera à nouveau après l'analyse du dossier par le comité de pilotage et en fonction des capacités financières de la CdC du Pays Foyen,
- ✓ Notifie la présente délibération à Monsieur Le Maire de Sainte-Foy-La Grande ainsi qu'à Monsieur Le Président de ladite association

VIII - Modification du règlement du SPANC (13-71)

Monsieur Le Président indique qu'il convient de procéder au changement du règlement SPANC suite à une modification de la législation en vigueur.

Après avoir donné lecture dudit règlement, Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de s'exprimer.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les modifications ainsi projetées du règlement SPANC,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à engager les démarches nécessaires à la présente délibération.

IX - Tarifs des prestations 2013 de l'Office de Tourisme (13-72)

Monsieur Maumont, Vice-Président délégué à l'Economie et au Tourisme, donne lecture de la nouvelle tarification de services concernant l'Office de Tourisme communautaire.

Après un avis favorable du Conseil d'Exploitation, Monsieur Le Vice-Président, propose aux membres du Conseil de Communauté d'entériner les présents tarifs.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les nouveaux tarifs des prestations ainsi présentés,
- ✓ Notifie la présente délibération à Madame La Trésorière de Sainte-Foy-la Grande.

X - Mise en place de la Redevance Incitative (13-73)

Monsieur Le Président indique que l'USTOM souhaite mettre en place la Redevance Incitative en lieu et place de la TEOM.


Afin de ne pas pénaliser la Communauté de Communes du Pays Foyen (CIF et DGF), il convient de s'exprimer d'ores et déjà sur le fait que la Communauté de Communes du Pays Foyen collecte toujours le produit de ladite Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) en lieu et place de l'USTOM.

Il convient pour ce faire de recourir à la dérogation de type n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la collecte de la redevance incitative en lieu et place de l'USTOM en application des textes en vigueur (art. 1639 A bis du CGI),
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à signer une convention précisant les modalités de la collecte (facturation, etc...),
- ✓ Notifie la présente délibération à l'USTOM.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 22 juillet 2013


David Ulmann
Président

